

**Informations Clés pour l'Investisseur**

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

**LAZARD CONVERTIBLE EUROPE**

**FCP**

Cet OPCVM est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS  
FR0010642611 - PC H-EUR

**Objectif et politique d'investissement**

**Objectif de gestion :** L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : Refinitiv (ex. Thomson Reuters) European Focus Convertible Hedged EUR Index. L'indicateur de référence est exprimé en EUR couvert contre le risque de change avec comme devise de référence le EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

**Politique d'investissement :** sous la responsabilité de Lazard Frères Gestion, la gestion financière du FCP est déléguée à Lazard Asset Management LLC, New York. Pour parvenir à cet objectif de gestion, le FCP sera géré de manière active suivant une approche fondamentale comportant plusieurs phases d'analyses qui sont : l'étude de l'environnement économique avec les anticipations de marché formulées par notre service de la Stratégie Economique pour déterminer les grandes expositions au FCP, l'analyse crédit des sociétés émettrices des emprunts obligataires, l'analyse financière des sociétés correspondant à l'exposition action de l'obligation convertible, et l'analyse des caractéristiques quantitatives propres aux obligations convertibles, l'analyse des différentes clauses des contrats d'émission. L'exposition globale du FCP aux taux d'intérêts (gestion active de la sensibilité) et aux marchés actions sera pilotée de manière active. Il sera réalisé une gestion dynamique des risques de taux, de change, de crédit (sur la notation des titres) et des choix sélectifs de titres de capital. La sensibilité sera gérée dans une fourchette de 0 à 7.

Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement aux notations des agences de notation mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note

Le portefeuille est composé :

- dans la limite maximum de 110% maximum de l'actif net :
- d'obligations convertibles ou assimilables émises en Europe par des entreprises et des institutions financières. Ces titres seront libellés en toute devise ;
- d'obligations échangeables en actions émises en Europe des entreprises et des institutions financières. Ces titres seront libellés en toute devise ;
- d'obligations à bon de souscription émises par des entreprises et des institutions financières. Ces titres seront libellés en toute devise ;
- de titres subordonnés à durée indéterminée européens et étrangers émis par des entreprises et des institutions financières. Ces titres seront libellés en toute devise.

Le FCP pourra investir aussi bien dans des obligations notées investment grade par les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, que dans la catégorie spéculative/high yield (notées ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ou encore dans des obligations non notées par une agence de notation. Le gérant n'investira pas dans des obligations convertibles contingentes (Cocos Bonds).

- dans la limite de 10% maximum de l'actif net :
  - d'OPCVM ou de FIA respectant les quatre critères de l'article R.214-13 du Comofi : monétaires, monétaires court terme, obligataires ou fonds mixtes, de droit français ;
  - d'actions en titres vifs résultant d'une conversion d'un des types d'instruments définis ci-dessus.
- L'investissement est uniquement réalisé dans des OPC qui investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Tous ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Dans la limite d'une fois l'actif net, le FCP peut utiliser des futures, des swaps, des options, des dérivés de crédit et du change à terme, sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque action, de taux, de change, de crédit et de volatilité. Le FCP peut également investir dans des titres intégrant des dérivés.

**Information benchmark :** L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence.

**Affectation des plus-values nettes réalisées :**

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation  
Affectation du résultat net : Capitalisation

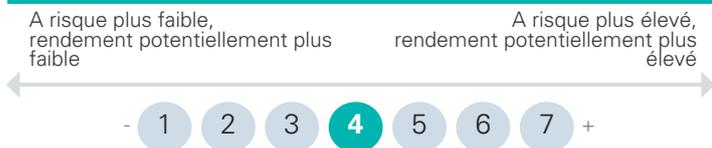
**Autres informations :** Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont intégrés à la gestion au moyen d'un modèle d'analyse et de notation interne qui influence directement la gestion sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision. L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

**Durée de placement recommandée :** Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

**Faculté de rachat :** Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

**Profil de risque et de rendement**



**Explication de l'indicateur et ses principales limites :**

L'exposition diversifiée au marché actions et au risque de taux explique le classement de l'OPC dans cette catégorie. Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

**Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :**

- **Risque de crédit :** Risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui induira une baisse du cours du titre.
- **Risque lié aux dérivés :** Le recours à ce type d'instruments financiers peut amplifier le risque de pertes.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	4,0%
Frais de sortie	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants	1,21%*
----------------	--------

### Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

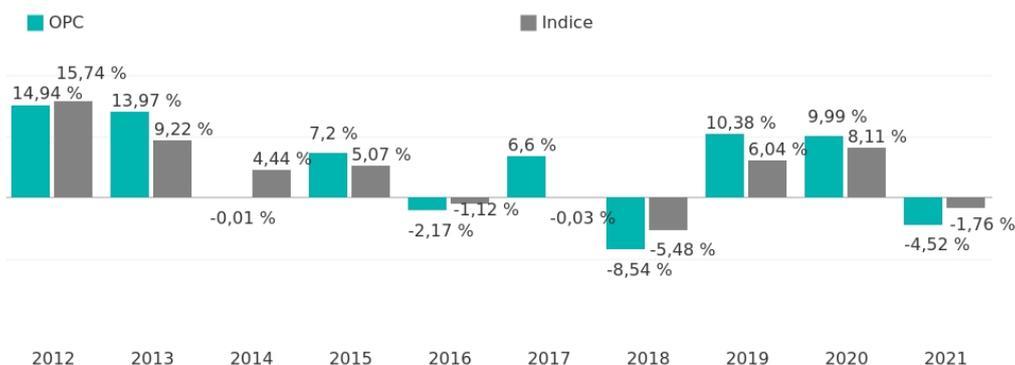
Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

\*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 30/09/2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC, disponible sur le site internet [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



Jusqu'au 31/12/2014 :  
à compter du 01/01/2015 :

Exane Convertible Index Europe  
cf. Indicateur de référence en vigueur

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPC.

**Date de création de l'OPC :**  
10/09/2008

**Devise :** EUR

**Indicateur de référence :**

Refinitiv (ex. Thomson Reuters)  
European Focus Convertible Hedged  
EUR Index

L'indicateur de référence est exprimé en EUR couvert contre le risque de change avec comme devise de référence le EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

## Informations pratiques

**Nom du dépositaire :** CACEIS BANK.

**Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative :** La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux de LAZARD FRERES GESTION SAS et sur internet [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC :** Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de LAZARD FRERES GESTION SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPC.

Cet OPC est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés financiers. LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **19/10/2022**.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr). Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Toute demande de complément d'information doit être adressée au service juridique des OPC de LAZARD FRERES GESTION SAS.